



REUNION DU BUREAU DU PAYS DE CORNOUAILLE
Présidée par Jean-Paul LE PANN

Mardi 13 mars 2007
Mairie de Briec

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
B. LE GALL, CC Cap Sizun
A. BILLON, CC Pays de Douarnenez
J.C. SACRE, R. BONJOUX, CC Concarneau Cornouaille
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
M. QUERNEZ, COCOPAQ
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
B. CROUAN, CC Châteaulin Porzay
P. CADIEU, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
R. LE MEUR, Chambre d'agriculture
F. CLEMENT, CCIQC
T. MAVIC, AOCP
J.C. LESSARD, Conseil Régional
J.R. COULIOU, Conseil de Développement
J. BROSSE, Agent comptable du GIP
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

Absents, excusés :

Y. BOYER, Pays Touristique du Menez Hom Atlantique
L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
A.GERARD, A. GUENEGAN, Quimper Communauté
J.F. GARREC, CCIQC
Y. CHATALEN, CMA
J.P. LE ROUX, Conseil général

Jean-Paul LE PANN ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

1 - budget 2007 et compte administratif 2006

Michel DAOUST liste les actions menées par le GIP qui sont englobées dans le budget de fonctionnement (document remis avec l'ordre du jour).

Il apporte quelques précisions concernant les actions menées dans le domaine du développement économique :

- Au sujet du pôle nautisme Michel Daoust informe que la sensibilisation des entreprises se poursuit mais qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui demande du temps avant d'aboutir à un résultat concret.
- Au sujet du pôle aliment dont il participe au groupe de travail il informe qu'une présentation sera faite aux élus sur l'état d'avancement du projet.
- Au sujet de l'identification globale des zones d'activités à l'échelle de la Cornouaille, Michel Daoust rappelle qu'il s'agit d'une condition suspensive intégrée dans l'enveloppe 2 du contrat de pays. En filigrane, il faut faire avancer la réflexion au niveau d'un SIG partagé au niveau de la Cornouaille. L'objectif est plus d'aboutir à une cohérence des zones d'activités cornouaillaises que de définir une stratégie.

Pour 2007, deux nouvelles actions sont proposées sur lesquelles il est demandé aux membres du bureau de s'exprimer :

- L'étude sur la filière déchets en Cornouaille dont le coût est néant pour le Pays.
- L'embauche d'un chargé de mission énergéticien sur 3 ans pour le conseil aux collectivités et l'information grand public. Coût pour le GIP : 10 000 €/an sur 3 ans.

a) l'étude sur la filière déchets

Jean-Paul LE PANN rappelle que le conseil d'administration du pays a décidé en juin 2005 d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude prospective sur le traitement des déchets en Cornouaille. Le cabinet Pöyry Energy a été retenu et l'étude, dont le coût s'élève à 55 016 € entièrement financé par les syndicats, l'Ademe et le Conseil général doit démarrer prochainement.

Betty ROBERT présente les 4 phases de cette étude, dont le cahier des charges a été élaboré avec les différents partenaires (CTD, syndicats de traitement, Conseil général et ADEME) :

- état des lieux technique et juridique
- étude des opportunités de rapprochement entre les collectivités de traitement
- analyse juridique et économique d'un éventuel rapprochement
- proposition de scénarii organisationnels de traitement à 15 ans

Jean-Paul LE PANN indique que le Pays bigouden sud sera inclus dans le périmètre de l'étude même s'il n'y participe pas financièrement, car cette étude n'a d'intérêt que si elle recouvre l'ensemble de la Cornouaille.

Un débat s'instaure.

Michel CANEVET ne voit pas l'intérêt de cette étude alors qu'un scénario a été arrêté récemment qui a conduit à la mise aux normes des usines pour un certain temps, et que les évolutions techniques incessantes vont nécessiter une nouvelle étude

dans quelques années. L'étude sera donc obsolète avant d'être terminée. Il exprime également l'incompréhension des maires sur cette étude.

Jean-Claude SACRE est en désaccord car pour lui les maires, sur ce sujet, ont bien compris la nécessité de valoriser les outils existants. Il rappelle qu'il s'agit d'une demande formulée par les syndicats de traitement et qu'il faut s'y prendre très tôt quitte à opérer des ajustements en fonction des évolutions qui interviendront.

Mickaël QUERNEZ estime aussi qu'il faut saisir cette chance qui nous est donnée de pouvoir réfléchir, sachant qu'il faut des années pour trouver une solution. L'étude prospective évitera de se tromper et de se retrouver, comme cela a été le cas dernièrement, obligés d'investir des millions d'euros dans l'urgence. Il estime qu'il s'agit d'une question cruciale et que la mobilisation du pays est fondamentale sur ce dossier. Il s'agit d'un dossier type sur lequel les élus cornouillais peuvent et doivent apprendre à travailler ensemble.

Pascal CADIEU craint que l'étude ne fige les choses à 9 mois (durée de l'étude) si l'on n'y inclut pas un volet « veille ».

Roger LE GOFF reconnaît que les mutations sont permanentes sur ce dossier et que les choses ne sont jamais figées. Par contre, étant donné le coût exorbitant du traitement des déchets en Cornouaille par rapport à d'autres pays (ex. Brest), notamment du fait du transport obligé vers Laval, il est clair que la Cornouaille a un retard considérable et doit s'organiser pour réduire les coûts. La solidarité est indispensable sur cette question où il faut impérativement travailler ensemble à l'échelle du pays.

Quelques questions sont posées sur la nature des déchets intégrés dans l'étude, notamment les déchets industriels et les boues. **Betty ROBERT** avise que les syndicats traitent essentiellement des déchets ménagers mais que l'étude portera également sur les déchets industriels et les boues des stations d'épuration.

Cf cahier des charges :

« dans la phase 1 de l'état des lieux, les gisements considérés seront : les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri issus des collectes sélectives, les incinérables de déchetterie et les DIB produits par les entreprises implantées sur le territoire de compétence des syndicats respectifs.

Dans la phase 3, le bureau d'étude est interrogé sur les articulations possibles avec les activités à la frontière du traitement et de la collecte, notamment la gestion des boues de station d'épuration. ».

En conclusion, le bureau s'exprime favorablement sur l'étude. Le souhait général est qu'elle porte bien sur les déchets industriels et les boues d'épuration. L'étude devra être approuvée par le prochain conseil d'administration.

b) la mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population

Jean-Paul LE PANN rappelle que ce point est remis à l'ordre du jour en l'absence de consensus lors du dernier conseil d'administration dont était absent Mickaël QUERNEZ, élu référent sur ce dossier.

Mickaël QUERNEZ indique que, quelque soit la position du pays, le Conseil régional va mettre en place un point info énergie en Cornouaille. Une réunion est prévue avec l'Ademe. Elle aura lieu au pays le 21 mars. Il rappelle que ceci est inscrit dans le contrat de pays qui a été signé par les EPCI. Le pays de Cornouaille avait été considéré comme l'échelon pertinent pour cette action.

La question qui se pose pour le GIP est de savoir s'il veut aussi apporter sa contribution en mutualisant le conseil apporté en matière d'économie d'énergie. Pour le pays il s'agit d'apporter un conseil aux collectivités, dans un souci de cohérence et de complémentarité par rapport aux projets des EPCI.

Mickaël QUERNEZ rappelle que l'enjeu est fondamental car rien n'existe en Cornouaille concernant le conseil aux collectivités, alors que les subventions sont de plus en plus conditionnées par un certain nombre d'aspects relatifs à la maîtrise de l'énergie. Il fait état des points info-énergie de Carhaix et Morlaix qui sont très sollicités par les collectivités et par les particuliers. Personne aujourd'hui ne se lance dans une construction sans se soucier des questions d'économie d'énergie et de développement durable.

Albert BILLON constate qu'effectivement la Cornouaille a un retard certain sur les autres pays, qu'il estime dû à un décalage entre les projets et les moyens mis en œuvre. Il souhaite que le chargé de mission pays se raccorde aux compétences qui existent déjà dans les EPCI. Une mutualisation des compétences est nécessaire pour une question d'efficacité, et il souhaite une décision politique pour dégager des moyens humains au sein des EPCI.

Jean-Paul LE PANN prend acte mais doute d'obtenir l'accord de la majorité des élus, d'autant qu'il s'agit de la dernière année de mandat avant les élections.

Il faut distinguer 2 actions :

- le point info-énergie qui pourrait être hébergé par le pays mais qui est financé à 100 % par le Conseil régional
- le conseil en maîtrise de l'énergie aux collectivités dont l'autofinancement pour le pays est de 10 000 € par an pendant 3 ans.

Jean-Paul LE PANN demande aux élus de se prononcer sur la création d'un poste de conseil en économie partagé.

Jean-Claude SACRE indique qu'il est favorable à cette création de poste qui aura au moins le mérite d'initier une démarche positive qui va dans le sens des orientations de tous. Cependant cette initiative va générer des besoins et il faudra veiller à éviter l'empilement des structures en prenant soin de bien mutualiser l'ingénierie et les compétences existantes.

Albert BILLON préconise que chaque EPCI désigne un technicien référent pour collaborer avec le chargé de mission pays.

Roger LE GOFF souhaite attendre l'issue de la réunion du 21 mars pour connaître le projet global.

Mickaël QUERNEZ rappelle que ce projet global existe et est connu. Il y a une cohérence d'approche entre le point info-énergie de la Région et le projet du pays. Le changement de locaux du pays est également lié à ce projet. Le but est d'initier une action et d'assurer un service pour un besoin existant.

Ronan LE MEUR indique qu'il faut une personne fédératrice au pays mais qu'il faut recenser les personnes qualifiées existant déjà au sein des EPCI et des chambres consulaires pour collaborer avec le chargé de mission, afin de devoir à terme éviter le recrutement d'autres personnes.

Jean-Claude LESSARD précise qu'à compter du 1^{er} avril la région aura une personne chargée de la mise en cohérence des réseaux de la formation professionnelle sur la Cornouaille. Son rôle sera de mettre en réseau tous les acteurs possibles pour mutualiser la richesse humaine.

Jean-Louis GAGNEPAIN exprime sa réserve sur l'embauche du chargé de mission. Il estime que la ressource existe au sein des EPCI et qu'il faut d'abord faire le point sur ce qui existe avant de définir les besoins.

A contrario, plusieurs élus reconnaissent qu'ils ne disposent pas de profil énergéticien au sein de leur EPCI, ce qui est confirmé par Betty ROBERT qui a consulté tous les EPCI et les chambres consulaires sur ce sujet. Par contre les techniciens qui oeuvrent déjà sur le thème des déchets où un réseau existe déjà à l'échelle du pays pourraient être sollicités dans le cadre d'une mutualisation des compétences en lien avec le poste d'énergéticien du GIP.

Votes du bureau

Création de poste

Jean-Paul LE PANN demande à l'assemblée de voter sur la création de poste énergéticien. Un seul vote contre (Joël PIETE), les autres membres y sont favorables.

Changement de locaux

Michel DAOUST présente le projet de changement de locaux qui prévoit un déménagement à Creac'h Gwen courant août. Pour un loyer similaire le pays bénéficiera de locaux plus grands et adaptés à ses nouveaux besoins (détail sur document remis sur table). Le bureau s'exprime favorablement sur ce déménagement.

Budget 2007

Jean-Paul LE PANN soumet le budget au vote de l'assemblée. Il précise que l'excédent sera sans doute consommé par la taxe sur les salaires dont on ne sait toujours pas si une remise gracieuse sera accordée ni à quelle hauteur.

Pour répondre à Roger LE GOFF, qui s'inquiète d'une augmentation des cotisations en 2008 si le fonds de réserve est consommé en 2007, Jean-Paul LE PANN précise qu'en l'absence d'actions nouvelles en 2008 les financements actuels suffiront étant donné que la Région devrait verser 38 000 € de subvention en plus (solde ingénierie 2007) et que la taxe sur les salaires ne sera plus que sur l'année courante.

Le budget est adopté à l'unanimité par le bureau et sera soumis au vote du conseil d'administration le 30 mars.

Compte administratif 2006

Jérôme BROSE présente le compte administratif 2006 et l'explique (document remis sur table).

Ces explications ne suscitent aucune interrogation du bureau. Le compte administratif est approuvé et sera voté par le conseil d'administration du 30 mars.

2 – LES RENCONTRES TERRITORIALES

Michel DAOUST dresse un bilan de la journée (document remis sur table). Il indique que des actes doivent être rédigés mais le travail est rendu complexe par les déficiences d'enregistrement d'une partie des débats.

Albert BILLON estime que certaines interventions de chefs d'entreprise ont été en deça de ce que l'on pouvait en attendre dans la mesure où il a fallu se contenter de généralités. Il pense qu'il ne faut pas sacraliser les chefs d'entreprise mais se montrer plus exigeant envers eux.

Michel CANEVET répond que les chefs d'entreprise ne peuvent pas dévoiler toute leur stratégie face à un grand public mais que les élus ont bel et bien un dialogue plus profond en petit comité avec eux.

François CLEMENT rappelle que les chambres consulaires, et notamment la CCI, étaient co-organisatrices des rencontres territoriales. Il fait remarquer que les chefs d'entreprise, demandeurs d'un territoire uni, peuvent aussi être plus exigeants envers les élus. Il faut plus de temps et de dialogue entre les deux parties pour atteindre un niveau de réflexion qui permette au territoire de progresser.

Anne LE DUIGOU demande que l'on n'oublie pas que l'agriculture fait aussi partie de l'économie et insiste pour qu'il en soit tenu compte.

Michel DAOUST considère que la liberté de parole est plus facile dans des groupes de travail qu'il propose de mettre en place.

Jean-Paul LE PANN est d'avis qu'il faut surtout travailler sur la promotion du territoire pour valoriser l'image de la Cornouaille.

Michel CANEVET observe qu'une certaine prudence s'impose car cela suppose une mobilisation de moyens assez importante. Il cite l'exemple d'« investir en Finistère » dont les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances malgré un coût conséquent.

François CLEMENT confirme l'échec d'« investir en Finistère », et fait également part de son scepticisme sur l'intérêt de mettre en place des groupes de travail, se demandant si l'idée d'une réunion annuelle n'est pas préférable. Il estime qu'il faut trouver des supports pour porter son image, mais encore faudrait-il définir une cible et des objectifs.

Michel DAOUST précise qu'il ne s'agit pas dans cette action de se lancer dans la prospection mais de favoriser la promotion, l'image et la communication du territoire.

3 – LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Jean-René COULIOU s'exprime d'abord sur la rencontre entre élus et conseil de développement du 28 février. Cette réunion avait été souhaitée à la fois par les élus et par les membres du conseil de développement. Le premier objectif était de favoriser les échanges en abordant des thèmes volontairement généraux. L'autre objectif était d'évoquer les missions du conseil de développement pour 2007 et 2008.

Or une extrême minorité d'élus était présente, ce qui a fortement déçu le Président et les membres du conseil de développement, au point qu'ils se sont demandés s'il était utile de persévérer. Pour sa part, Jean-René COULIOU annonce qu'il restera Président du Conseil de Développement jusqu'en 2008 mais qu'il est très réservé sur la continuité de son mandat après les élections municipales.

D'une manière générale, Jean-René COULIOU évoque la difficulté de rassembler un public stable au cours des réunions du conseil de développement, qui tient en partie au fait qu'il est difficile de tenir un langage cornouaillais étant donné qu'il n'y a pas de communication entre les élus. Ce ne sont pas les personnes qui sont incriminées, mais le phénomène observé en Cornouaille où il n'y a aucune logique de projet. La déception du conseil de développement porte donc sur une manière de penser globale et pas seulement sur une seule réunion.

En outre, Jean-René COULIOU rappelle avoir exprimé des demandes en 2005, qui n'ont pas été suivies d'effet :

- l'aide du pays en personnel
- la participation des EPCI dans le conseil de développement. L'objectif des 50 membres n'a jamais été atteint. De plus, certains noms ont été donnés, de personnes qui ont accepté de faire partie du conseil de développement mais ne sont jamais venues à aucune réunion. De ce fait, le conseil de développement n'est absolument pas représentatif de la Cornouaille.

Rémi BONJOUX intervient pour faire part de son expérience car il a constaté ce problème dans la région Centre, où les seuls conseils de développement qui fonctionnaient étaient ceux dont les membres faisaient partie de mêmes commissions thématiques que les élus. Les dialogues s'instauraient autour de thématiques précises, dans des commissions constituées d'élus et de chefs d'entreprise. Les conseils de développement organisés différemment rencontraient le même problème qu'en Cornouaille.

François CLEMENT suggère que le bureau saisisse le conseil de développement pour avis sur certains dossiers avant décision définitive du bureau. Le conseil de développement peut retrouver un certain intérêt s'il est sollicité sur des dossiers précis. Par exemple, le thème du développement durable aurait pu lui être proposé.

Jean-Paul LE PANN approuve cette idée et souhaite que le conseil de développement puisse donner son avis sur des dossiers sensibles.

Albert BILLON fait remarquer que l'idée même de pays n'existe pas au niveau individuel ou au niveau des mairies. Il estime que la promotion territoriale doit d'abord se faire au sein même du pays.

Jean-Claude SACRE souhaite que l'idée de rencontres entre les élus et le conseil de développement ne soit pas abandonnée.

Jean-Paul LE PANN souhaite qu'une autre rencontre ait lieu en septembre sur une question thématique.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Adhésion APFP (Association pour la Fondation des Pays)

La fédération nationale des pays représente les pays auprès des pouvoirs publics nationaux, diffuse les informations, facilite les échanges et favorise l'inscription des pays sur les grands enjeux de développement et les politiques nationales et européennes.

L'APFP fonctionne grâce à l'appui apporté par la DIACT, la CDC, les Conseil régionaux et les pays adhérents. Le Président de l'APFP est Jean Gaubert, député des Côtes d'Armor et Président du Pays de Dinan.

Les missions de l'APFP 2007 :

- représenter les pays et favoriser les échanges entre eux
- appuyer les pays sur le volet territorial du CPER et les fonds européens
- aider à préparer le programme Leader +
- accompagner les pôles d'excellence ruraux
- poursuivre les actions engagées sur les services à la personne
- proposer différentes réunions thématiques pour les techniciens.

Bien que bénéficiant des services de l'APFP, le GIP n'y a jamais adhéré. La cotisation s'élève à 150 € / an. Il est demandé aux membres du bureau s'ils souhaitent que le pays adhère à l'APFP.

Jean-Claude LESSARD souhaite savoir si l'APFP fournit un bilan d'activité détaillé et justifié.

Michel DAOUST répond que l'APFP, en tant qu'association, doit aussi tenir une assemblée générale annuelle.

En l'absence d'éléments complémentaires, Jean-Paul LE PANN reporte la question. Il clôt la séance en fixant deux dates :

Le conseil d'administration, qui devra voter le compte administratif 2006 et le budget 2007 (quorum nécessaire) est fixé au vendredi 30 mars 2007 à 9h à la CMA.

L'assemblée générale est fixée au 19 juin 2007 à 18 heures.